

Image not found or type unknown



Statuts et règlement intérieur

Par **KM**, le **09/10/2019** à **06:24**

J'ai adhéré à une association dont le président, malgré mes nombreuses demandes orales et écrites, ne m'a toujours pas transmis ni statuts ni règlement intérieur.
Ces documents ne devraient ils pas être mis à la disposition des adhérents ?

Par **morobar**, le **09/10/2019** à **07:21**

Bonjour,
Oui c'est mieux.
Il n'existe pas forcément un règlement intérieur.
C'est même plutôt rare.